



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers principaux d'éducation

Question écrite n° 72619

Texte de la question

M. François Asensi interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les effectifs de conseillers principaux d'éducation. De récents incidents ont apporté la preuve que les établissements scolaires ne sont plus des sanctuaires imperméables aux maux de notre société. Des enfants ou jeunes adolescents en manque de repères adoptent parfois des conduites inacceptables. La violence physique et sociale s'invite chaque jour un peu plus à l'école et rend la mission éducative des enseignants extrêmement délicate, notamment dans les établissements situés en zone défavorisée. Malgré ce constat partagé par le Gouvernement, les effectifs des conseillers principaux d'éducation (CPE) subissent une baisse importante depuis plusieurs années. Alors que le recrutement de 400 CPE était budgété en 2007 et 2008, seulement 200 postes ont effectivement été ouverts au concours. L'année 2010 marque une augmentation à 250 du nombre de conseillers principaux d'éducation recrutés, insuffisante cependant pour compenser des départs en retraite estimés à 500 chaque année. Les conseillers principaux d'éducation sont pourtant un maillon essentiel de la transmission des règles sociales et du savoir-vivre, par leur fonction d'interlocuteur des familles, des élèves et de l'institution. Alors que le Gouvernement privilégie les moyens technologiques, notamment la vidéosurveillance, la présence humaine demeure indispensable pour encadrer, mais aussi faire oeuvre de pédagogie. L'exaspération des parents d'élèves et du personnel éducatif devant ce manque de moyens pour remplir leurs missions est chaque jour plus forte, comme le montre la mobilisation de la communauté scolaire dans le département de la Seine-Saint-Denis. Il souhaiterait savoir ce qu'il compte faire pour mettre en place un recrutement à la hauteur des besoins et assurant la sécurité des enfants et adolescents dans tous les établissements.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans le respect des moyens ouverts en loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement des CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007 pour 903 départs. Le nombre de CPE est ainsi passé de 10 527 à la rentrée 2001 à 12 211 à la rentrée 2007. Pour la session 2010, compte tenu notamment de l'évolution des départs et du vivier de candidats, il a été décidé d'élargir les voies de recrutement et d'augmenter significativement le nombre de postes offerts aux concours de CPE. Ainsi, le concours interne de CPE, fermé depuis 2007, a été ouvert, permettant d'offrir aux agents non titulaires des perspectives de titularisation. Le volume de postes ouverts en CPE a été augmenté de 50 %, ce qui porte le volume global à 300 postes (250 à l'externe et 50 à l'interne). Cette hausse du niveau de recrutement dans cette discipline est d'autant plus significative dans un contexte de stabilité des postes des concours enseignants du second degré. En ce sens, cette hausse reconnaît l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels dans l'accompagnement des élèves au sein des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72619

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2258

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5040